

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LA FORET FOUESNANT

ARRETE MUNICIPAL 2017-032 SG

Portant décision de fixation des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Maire de la Forêt-Fouesnant,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2014 / S.G. - 39 du Conseil Municipal du 23 avril 2014 donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des produits communaux n'ayant pas un caractère fiscal ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les tarifs des produits communaux qui suivent sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1.1. - Redevances d'occupation du domaine public :

1.1.1. Places, voiries et espaces publics :

- Commerce sédentaire, terrasse de café et tout étalage commercial : 0,30€/m²/jour (pour forfait de 92 jours)
- Emplacement de cirque ou théâtre de marionnettes :

Petit cirque ou théâtre de marionnettes/Jour (<i>Inférieur à 100 places</i>)	60 € / Jour
Petit cirque ou théâtre de marionnettes/Jour (<i>de 100 à 300 places</i>)	160 € / Jour
Grand cirque /Jour (<i>Supérieur à 300 places</i>)	310 € / Jour
Manège été (frais de branchement électrique et consommation à la charge de l'occupant)	300 €
Camion (magasin) forfait stationnement (<i>hors marché</i>) à la journée	80 €

Une caution équivalente au montant de la redevance pourra être demandée à l'occasion de la délivrance de l'autorisation d'occupation

1.1.2. Occupations occasionnelles de salles communales :

SALLES	TARIFS (1 journée maxi)
- Salle de Kroas Prenn	90 €
- Espace Rencontre / Paradis	90 €
- Salle Polyvalente (petite + grande salles)	230 €
- Salle Polyvalente (petite salle)	90 €
- Salle Polyvalente (grande salle)	150 €
- Salle Polyvalente (manifestations payantes lucratives)	Tarif fixé par décision particulière

Une caution équivalente au montant de la redevance pourra être demandée à l'occasion de la délivrance de l'autorisation d'occupation.

1.2. - Cimetière - Tarifs des concessions funéraires :

TYPE DE CONCESSION	DURÉE	TARIFS
Concessions funéraires (pleine terre / caveau)	15 ans	105 € au m2
Cavurne	15 ans	220 €
Columbarium	15 ans	240 €
Caveau provisoire		
Taxe entrée/sortie		20 €
Taxe journalière		1.10 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le

26 DEC. 2017

ID : 029-212900575-20171220-ART2017_32SG-AR

1.3. - Médiathèque - Abonnements :

MEDIATHEQUE - ABONNEMENTS	TARIFS
<u>Carte annuelle</u>	
- Adulte (18 ans et plus)	13,00 €
- Enfants et jeunes Forestois (- de 18 ans) ou enfants scolarisés à La Forêt-Fouesnant	Gratuité
- Enfants et jeunes extérieurs à la commune (- de 18 ans)	4,00 €
- Familles	20,00 €
- Associations, institutions et assistantes maternelles	Gratuité
<u>Carte saisonnière</u>	
- Mêmes conditions que ci-dessus + caution de 50 € par foyer Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou sera facturé à son prix d'achat.	
<u>Possibilité d'emprunt</u>	
6 documents imprimés + 4 CD + 2 DVD	

1.4. - Travaux divers - Tarif horaire des services rendus :

- Chef d'équipe : 30,00 €
- Adjoint technique : 25,00 €
- Camion / Tracteur : 55,00 €
- Tractopelle : 60,00 €

1.5. - Tarifs des photocopies et des télécopies

Photocopies ou Télécopies (hors associations forestoises)	Noir et blanc	Couleur
• Format A4	0,25 €	0,50 €
• Format A3	0,40 €	1,00 €

Article 2 : Il est rappelé qu'en application de la délibération n° 2013-79 du 12 décembre 2013, les tarifs des droits de place de marchés demeurent identiques pendant l'année 2018.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et au Trésorier Principal de Fouesnant, et fera l'objet d'une information en séance du Conseil Municipal.

Fait à la Forêt-Fouesnant, le 20 décembre 2017
Le Maire,
M. Patrice VALABOU

